

Fiche de qualification d'un fournisseur local

Une fiche par fournisseur. Les cinq pièces se cochent **et se datent** : un document sans date ne prouve rien pour longtemps.

Nom _____ Responsable _____

Forme juridique ☐ coopérative ☐ entreprise ☐ artisan individuel ☐ groupement ☐ autre : _____

Adresse _____ Téléphone / courriel _____

#	PIÈCE	QUI LA DÉLIVRE	DÉTENUE	DATE DU DOCUMENT
1	Preuve d'existence légale inscription au registre des coopératives, ou attestation du registre national de l'artisanat avec code QR	Grefe du tribunal de première instance · Registre national de l'artisanat	☐	
2	Numéro sanitaire — si alimentaire	Service provincial de l'office de sécurité sanitaire	☐	
3	Label revendiqué signe d'origine · « Terroir du Maroc » · label national de l'artisanat (niveau : _____)	Selon le label	☐	
4	Preuve de capacité — voir outil 3	Le fournisseur	☐	
5	Conditions commerciales écrites et capacité à facturer	Le fournisseur	☐	

PRODUIT

Catégorie _____ Origine précise _____

Matière première et provenance _____

Capacité mensuelle _____ Saisonnalité _____ Quantité minimale _____

Conditionnement _____ Durée de conservation si alimentaire _____

COMMERCIAL

Prix _____ Délai _____ Paiement _____

Livraison _____ Retours et service après-vente _____

QUALITÉ

☐ Échantillon validé ☐ Test en usage réel ☐ **Cohérence lot à lot vérifiée sur au moins 3 livraisons** ☐

Traçabilité documentée ☐ Photos et documentation reçues

Que prouve chaque document ?

À afficher au service achats. Aucun de ces documents n'implique les autres.

DOCUMENT	PROUVE	NE PROUVE PAS
Inscription au registre des coopératives	Existence légale, statuts, membres	Conformité sanitaire · origine · qualité · capacité
Numéro sanitaire	Conformité de l'unité de production ou de conditionnement	Origine géographique · qualité · capacité
Signe d'origine (loi 25-06)	Origine et respect d'un cahier des charges contrôlé	Capacité · prix · régularité
Label « Terroir du Maroc »	Origine régionale + conformité sanitaire incluse + dossier à jour	Capacité · constance lot à lot
Attestation du registre national de l'artisanat (QR)	Exercice légal du métier, identité de l'artisan	Qualité · capacité · origine des matières
Signe distinctif artisanal / indication géographique (loi 133-12)	Le respect du cahier des charges du signe reconnu	Capacité · prix · droits d'usage d'un logo par un tiers
Morocco Handmade — niveau 1	Critères documentés du référentiel artisanal sur origine et façonnage, mode de production et matières premières	Organisation complète · capacité
Morocco Handmade — niveau 2	Éléments documentés sur les pratiques d'organisation et de gestion	Volume disponible · délai · constance
Médaille au concours national des produits du terroir	Une qualité reconnue par un jury, une année donnée	Rien d'autre

LABEL REVENDIQUÉ PAR UN FOURNISSEUR · VÉRIFICATION PIÈCE EN MAIN, ET NON SUR LE LOGO

Label _____ Organisme émetteur _____ N° / date _____

Règlement d'usage reçu _____ Validité vérifiée le _____ Registre public ou attestation jointe _____

Le label reste « non vérifié » tant qu'une case est vide.

TROIS RAPPELS

La dénomination d'une coopérative se réserve auprès de l'Office du développement de la coopération — il n'existe pas de certificat négatif pour une coopérative.

Exonération en cas de transformation : le seuil est de 10 000 000 DH hors TVA (Code général des impôts, art. 6 et 7).

La reproduction du logo d'un label détenu par un fournisseur dépend de son règlement d'usage. À défaut d'autorisation explicite pour un tiers, une mention factuelle documentée du signe et de son titulaire en tient lieu.